

RALLYE DE VEHICULE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (V.M.R.S.)

PROGRAMME DU RALLYE.

Idem au Rallye moderne MODERNE et VHC de support

ADRESSES.

Idem au Rallye moderne MODERNE et VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Marseille-Provence Métropole en qualité d'organisateur administratif et Technique organise les 12, 13, et 14 novembre 2026 un rallye dénommé :



RALLYE DE VEHICULE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE SAINTE BAUME RALLYE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile P.A.C.A. le 02 / 07 / 2026 sous le Visa N° 53 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 674 en date du 01/ 09 / 2026.

Ce rallye sera jumelé au SAINTE BAUME RALLYE et empruntera le même parcours.

1.1 OFFICIELS idem au rallye VHRS

1.2 VERIFICATIONS

- Mise à disposition du carnet d'itinéraire version téléchargeable sur le site de www.asamarseille.net à partir du lundi 2 novembre.
- Distribution version papier lors des vérifications administratives préliminaires au Welcome Center Circuit Paul Ricard les vendredi 7 et samedi 8 novembre et jeudi 12 novembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Jeudi 13 novembre Vérifications Administratives et techniques de 10h00 à 18h30 Circuit Paul Ricard.
- Vendredi 13 novembre Vérifications administratives et techniques de 07h30 à 10h00 Circuit Paul Ricard.
- Briefing de la Direction de Course à 11h00

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- Licences ou Titres de Participation en cours de validité.

Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, Les TP (licences à la journée) concernent les concurrents inscrits en régularité (VHRS/VMRS). Ces derniers ne pourront plus être pris le jour J aux vérifications administratives. Pour les concurrents en régularité, les TPNR devront être pris une semaine (dernier délai) avant le début de l'épreuve via leur espace e-licence FFSA. (<https://licence.ffsa.org>)

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 3.1 – CONCURRENTS ET PILOTES

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 30

Les droits d'engagement sont fixés à :

VMRS	430,00 € + 50,00 Géo localisation	Total 480,00 €
TARIF EQUIPAGE COMPLET	Moins 70,00 €	Total 410,00 €
ASA Marseille Licencié à l'année	360,00 € + 50,00 € Géo localisation	
Sans publicité de l'organisateur	Tarifs multipliés par 2	

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures **Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive** de série conforme à la législation routière en France à partir du 01 janvier 1997.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés. Un extincteur **de 2 Kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement FFSA des rallyes en ce qui concerne les jours, durée, nombre de passages, véhicules et équipements.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes,

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. Zone de régularité non effectué

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. Interruption d'une zone de régularité

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Idem au V.H.R.S.

ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Les prix en espèces sont interdits. Des coupes et ou des cadeaux récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye sur le podium d'arrivée.